

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de BRAY

se réunira, en séance extraordinaire le 08 février 2023, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- VENTE TRACTEUR COMMUNAL

Fait à BRAY, le 06 février 2023

Madame le Maire, Danielle CAMUS

